



**SANTÉ
SOCIAUX**

COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 7 du 24 MARS 2016

Loi de santé Groupement hospitalier de territoire (GHT)

Comité national de suivi des GHT : la CFDT ne laisse pas tomber les professionnels !

Le 17 mars 2016, la Ministre de la santé a validé la mise en place d'un comité de suivi et de concertation des groupements hospitaliers de territoire. La loi instaure ces nouvelles organisations hospitalières dont la mise en place s'échelonne à partir de juillet 2016.

La CFDT Santé Sociaux a insisté sur la nécessaire clarification du processus d'installation des GHT et sur le risque d'une précipitation.

La CFDT Santé Sociaux a aussi pointé les risques d'un manque de transparence. Pour respecter l'esprit de collaboration et d'adéquation des moyens aux besoins réels de la population, la participation active, honnête et constructive des acteurs est essentielle.

Il en va du sens que l'on donne à ces transformations importantes ! Rien ne serait pire que des bouleversements qui n'apporteraient rien de mieux.

Pour la CFDT Santé Sociaux, l'opportunité grâce aux GHT de résoudre des difficultés récurrentes de l'hôpital est réelle mais l'impact sur les conditions de travail et la qualité du service doit être maîtrisé grâce au dialogue social.

Un accompagnement s'impose donc dès les premières étapes mais aussi une évaluation régulière dans l'intérêt des usagers et des professionnels qui sont au cœur des structures et la richesse du système.

La CFDT Santé Sociaux a choisi, pour cela, contrairement à d'autres partenaires sociaux, de s'engager dans ce comité de suivi national, et tout au long de la mise en place des GHT localement.

La CFDT Santé Sociaux ne laissera pas tomber les professionnels !

Contact :
Michael Deroche
Chargé de
communication
TEL : 01 56 41 52 31
presse@sante-sociaux.cfdt.fr